

Absents excusés : Mme Piazza, CPE

Le quorum étant atteint, Monsieur Léger ouvre la séance à 17h20  
Madame BOIDOT, principale adjointe, est désignée comme secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 31 mai 2013
2. Voyages
3. Bilan pédagogique
4. Conventions
5. Tarifs de demi-pension
6. Taux de prélèvement de charges
7. Questions diverses

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MAI 2013**

Monsieur le principal demande si tous les membres du Conseil d'Administration ont été destinataires du compte rendu et si des remarques sont à apporter à ce compte rendu.

Aucune remarque n'étant faite par les membres présents, Monsieur le principal soumet au vote le compte rendu du CA précédent.

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité**

*(Arrivée de Madame Breton, gestionnaire, qui porte à 17 le nombre de votants.)*

**2. VOYAGES**

Monsieur Léger rappelle que deux voyages sont actuellement proposés pour cette année scolaire ; un troisième serait en préparation en vue d'un échange avec l'Allemagne. Le conseil d'administration du mois de novembre constitue le délai limite pour présenter des voyages pour l'année 2014.

➤ Voyage au ski :

Présenté par Madame Orset, professeur d'EPS : ce voyage concerne deux classes de 5<sup>ème</sup> accueillant des élèves de l'ULIS ; il se déroulera au centre Jean Franco à La Plagne du 26 au 31 mars 2014 et concerne 66 enfants. Ce projet pédagogique doit favoriser l'intégration de ces élèves au sein des classes ordinaires. Il permet également de développer les activités de pleine nature du programme d'EPS. D'autres matières sont également concernées : la technologie et la SVT. Sept adultes encadreront ce voyage (six professeurs et une auxiliaire de vie scolaire).

*(Arrivée de Monsieur Gravelle, ce qui porte à 18 le nombre de votants.)*

Ce projet est proposé par le Conseil Général, les conditions financières sont donc intéressantes.  
Le transport s'effectuera en car.

Madame Breton aborde la partie financière. Le montant maximum proposé au vote est de 310 euros par famille. Une partie du séjour des accompagnateurs est prise en charge par le Conseil Général, l'autre partie est prise sur le fonds de roulement de l'établissement. Le FSE du collège, à hauteur de 20 euros par élève, et la vente de chocolats permettront d'abaisser le prix du séjour. Le coût total s'élève à 26 349,35 euros.

*(Arrivée de Monsieur Gendronneau qui porte à 19 le nombre de votants)*

Monsieur Léger rappelle qu'un accord de principe avait été voté pour ce séjour lors du CA du 31 mai dernier. Il soumet donc au vote le montant maximal demandé aux familles, à savoir : 310 euros.

**Cette proposition est soumise au vote :**

Présents : 19          Pour : 19          Contre : 0          Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 28 (2012/2013)**

➤ Voyage en Espagne :

Présenté par Mesdames Ibarra-Castillo et Dellacat-Minot, professeurs d'espagnol : ce voyage concerne deux classes de 3<sup>ème</sup> accueillant des élèves de section européenne ; cet échange se déroulera du 20 au 25 janvier 2014 dans la région de Madrid (collège Miguel Esteban) et concerne 25 enfants (maximum fixé en fonction du nombre de familles espagnoles pouvant accueillir des élèves). Cet échange vise à permettre aux élèves de mettre à profit et en situation leur apprentissage de l'espagnol et développer leurs qualités individuelles et citoyennes au sein des familles d'accueil. Ce projet s'inscrit dans l'axe « relations européennes et internationales » du projet d'établissement.

Chaque élève français recevra à son tour un collégien espagnol au cours de l'année (date à déterminer). Trois adultes encadreront ce voyage. Le transport est effectué en bus de Santeny à l'aéroport de Roissy, puis trajet en avion.

Monsieur Detournay demande quels élèves partiront précisément. Madame Ibarra-Castillo précise que les élèves de la section européenne seront prioritaires. S'ils ne sont pas assez nombreux, le voyage sera ouvert aux autres élèves des 2 classes. En cas de demandes supérieures aux places disponibles, un tirage au sort désignera les élèves.

Monsieur Josse, maire de Marolles, précise que sa commune est prête à coopérer pour offrir une prestation aux élèves espagnols qui viendront en France.

Monsieur Léger le remercie pour cette offre.

Madame Breton aborde la partie financière. Le montant maximum proposé au vote est de 325 euros par famille. Le séjour des accompagnateurs est pris en charge par le fonds de roulement de l'établissement. Le FSE du collège participera à hauteur de 26 euros par élève.

Les familles effectueront 2 versements ; l'acompte versé vaut pour accord.

Monsieur le principal soumet donc au vote le montant maximal demandé aux familles, à savoir : 325 euros.

**Cette proposition est soumise au vote :**

Présents : 19          Pour : 19          Contre : 0          Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 29 (2012/2013)**

➤ Bilans financiers des voyages de l'année 2013

- Voyage à Nîmes : organisé pour les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> latinistes : le coût total est de 16 500 euros répartis ainsi 13 000 euros versés par les familles, 300 euros par la mairie, 2 000 euros par le FSE et 1 200 euros prélevés sur le fonds de roulement pour le séjour des accompagnateurs.

**Ce bilan financier est soumis au vote :**

Présents : 19          Pour : 19          Contre : 0          Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 30 (2012/2013)**

- Voyage au Futuroscope : organisé pour les élèves de l'ULIS.  
Le coût total est de 2520 €, dont 2160 € payé par les familles et 360€ prélevés sur les fonds de réserve du collège.

**Ce bilan financier est soumis au vote :**

Présents : 19          Pour : 19          Contre : 0          Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 31 (2012/2013)**

### 3. BILAN PEDAGOGIQUE DE L'ANNEE 2012-2013

#### ➤ Diplôme National du Brevet (DNB)

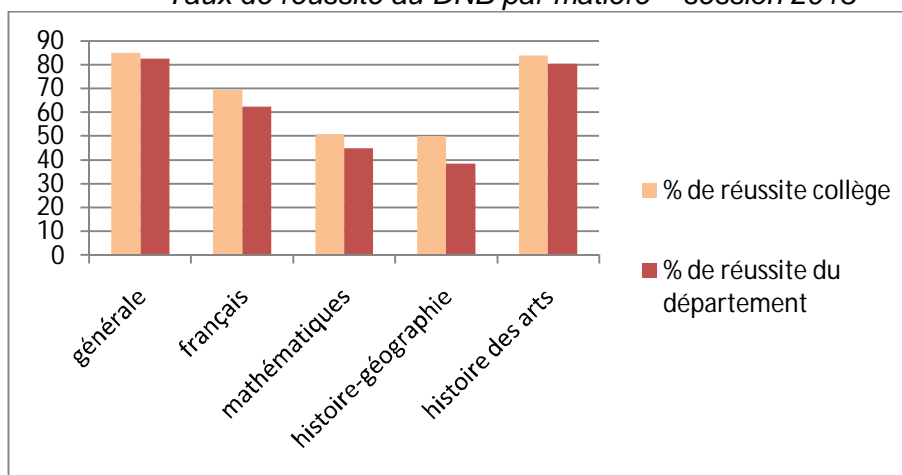
Après trois années consécutives de hausse, les résultats du brevet sont en baisse, passant de 94.7% (89.3% en 2011 – 89.1% en 2010) à **84.8%**. Le taux de réussite du département est de 82.6%. Le taux du collège reste supérieur au taux du département. La cohorte concernée présentait déjà des difficultés lors de son arrivée en 6<sup>ème</sup> aux vues des résultats des évaluations d'entrée au collège. Cette baisse n'est donc pas une surprise. Il faudra cependant rester vigilant et continuer à travailler pour remonter ce score en forte baisse.

Taux de réussite au DNB – session 2013

	Etablissement	Val-de-Marne Public
<b>% Admis</b>	<b>84.8%</b>	<b>82.6%</b>
<b>% mentions</b>	<b>58.5%</b>	<b>56.8%</b>

Source : CEPEC- IA 94

Taux de réussite au DNB par matière – session 2013



Source : CEPEC- IA 94

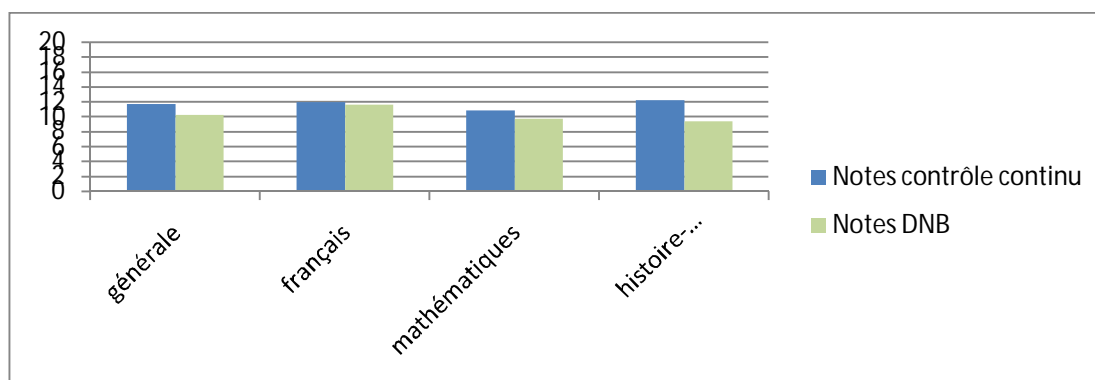
Evolution du nombre de mentions au DNB

Mentions	Nombre			
	2010	2011	2012	2013
Très-Bien	13	18	23	12
Bien	26	25	25	20
Assez-Bien	32	37	26	30
<b>Total (%)</b>	<b>71 (72.4%)</b>	<b>80 (74.1%)</b>	<b>74 (69.2%)</b>	<b>62 (58.5%)</b>

Source : CEPEC- IA 94

Sur cette session, on relève un écart entre les notes de contrôle continu et les notes du brevet, amplifié par l'écart en histoire-géographie. Cette donnée s'explique en partie par la nouvelle épreuve de cette discipline qui nécessite « un temps de réglage ». Aux vues des notes en forte baisse au niveau national sur cette matière, le programme de 3<sup>ème</sup> a été allégé.

Ecart des notes : contrôle continu – contrôle ponctuel – session 2013



Source : CEPEC- IA 94

Taux de validation des compétences du socle (LPC) : 86.6%

Taux de réussite à l'ASSR : 3<sup>ème</sup> : 100% - 5<sup>ème</sup> 100%

➤ Bilan des affectations post-3<sup>ème</sup>

Les affectations en seconde générale sont en baisse, passant de 83.2% à 74% cette année (79.7% en 2011 – 75.4% en 2010 – 69.7% en 2009).

90% des élèves sont affectés sur leur vœu 1 (comme en 2012), témoignant de la qualité du travail mené sur l'orientation par l'équipe éducative avec les familles et les élèves.

➤ Bilan des PPRE

Lors de la répartition de la DHG, des moyens ont été mis en cartographie c'est-à-dire que des heures sont restées disponibles pour mettre en place un accompagnement individualisé au bénéfice d'élèves qui auraient besoin d'une prise en charge particulière. Au cours de cette année 3 élèves de 5<sup>ème</sup> repérés en grande difficulté en anglais en ont bénéficié; ainsi qu'un élève de 3<sup>ème</sup> souffrant d'une pathologie nécessitant un allègement de son emploi du temps.

➤ Bilan des actions de soutien

Une quarantaine d'élèves des niveaux 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ont intégré le dispositif de soutien. La difficulté de ces groupes réside dans l'hétérogénéité des différences de niveaux des élèves : des lacunes de longue durée ou des lacunes ponctuelles.

Une réflexion est à mener sur les modalités de fonctionnement de ce dispositif de soutien

➤ Bilan de l'accompagnement éducatif

<b>Intitulé des ateliers mis en place en 2012/2013</b>	<b>Fréquentation hebdomadaire</b>	<b>Encadrement</b>
Aide aux devoirs	50	Tous les surveillants
Pratique Culturelle : théâtre	11	Mme Llorens
Pratique Culturelle : atelier musical	13	Mr Casanova (Professeur au Conservatoire de Santeny), Mr Chauché
Pratique sportive : équitation	12	Mme Levasseur

➤ Bilan du CESC

Chaque niveau de classe a pu bénéficier d'actions.

<b>Niveau</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Intervenant</b>
6 <sup>ème</sup>	Sensibilisation aux dangers liés à l'usage d'Internet et des téléphones portables	Société Calysto
5 <sup>ème</sup>	S'investir dans une action de solidarité : Course contre la faim) : bilan des dons 3129 euros	Enseignants d'EPS
4 <sup>ème</sup>	Prévention des risques et passation du PSC 1 pour 12 élèves	Mesdames Orset, Gaget et Duranteau
3 <sup>ème</sup>	Information sur la vie affective et la sexualité	Planning familial de Boissy-St-Léger

### Deux actions n'ont pu être menées :

En 5<sup>ème</sup> : relations garçons/filles avec le bus santé du 94

En 4<sup>ème</sup> : sensibilisation aux risques de la consommation de drogues avec l'association EPI, action qu'il convient de mettre en place cette année .

#### ➤ Bilan de l'association sportive

Présenté lors de l'assemblée générale du 11 septembre 2013

Les effectifs ont très largement augmenté cette année puisque nous sommes passés de 118 à 169 licenciés répartis sur les activités suivantes :

- Zumba,
- Badminton
- Gymnastique
- Hand-ball : Les minimes garçons ont participé aux phases départementales et ont terminé 4ème du Val-de-Marne
- Equitation : l'équipe Elite a terminé 1ère de l'académie et l'équipe d'établissement 3ème. L'équipe Elite a ainsi pu participer aux championnats de France où elle a terminé 6<sup>ème</sup>
- Basket-ball : championne du Val-de-Marne et 2ème de l'Académie de Créteil, ratant de peu les championnats de France.

Outre leur participation aux différentes compétitions, les élèves ont été formés à l'arbitrage.

#### ➤ Bilan du foyer socio-éducatif

Le bilan a été présenté lors de l'Assemblée Générale du 24 septembre 2013.

Les activités proposées aux 90 adhérents ont été nombreuses :

- mini foyer avec la maison des jeunes de Marolles
- football
- origami
- théâtre
- bridge

L'ensemble des intervenants participe à titre bénévole.

*(Départs de Messieurs Josse et Gendronneau ce qui portent le nombre de votants à 17)*

## **4. CONVENTIONS**

#### ➤ Répartitions des concessions de logements

Selon le décret n° 86.428 du 14 mars 1986, le collège G. Brassens dispose, au vu du classement pondéré des établissements, de quatre « Nécessité Absolue de Service » pour la catégorie des agents de Direction, de Gestion et d'Education.

Monsieur le principal propose au CA de délibérer sur l'attribution des concessions de logement pour les personnels suivants :

M.LEGER	Principal	F5	NAS
Mme BOIDOT	Principale adjointe	F4	NAS
Mme BRETON	Gestionnaire	F4	NAS
Mme BONHOMME	Accueil	F3	NAS

**L'attribution des concessions de logement est soumise au vote :**

Présents : 17      Pour : 17      Contre : 0      Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 32 (2012/2013)**

#### ➤ Convention avec l'association Arc-en-Ciel

Cette convention porte sur l'intervention d'un comédien professionnel qui intervient dans le cadre du CESC sur le thème des conduites addictives. Il s'agit de présenter un théâtre-forum réalisé par des élèves de 4<sup>ème</sup> pour des élèves de ce même niveau.

Le coût sera pris en charge grâce à la subvention de la MILDT.

**La signature de cette convention est soumise au vote :**

Présents : 17      Pour : 17      Contre : 0      Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 33 (2012/2013)**

➤ Convention pour la participation aux frais de correction du brevet

Le collège Simone Veil de Mandres-les-Roses a été centre mutualisateur des copies du brevet pour la session 2013. Chaque établissement rattaché à ce centre doit apporter sa participation financière aux frais occasionnés par cette organisation

Le coût s'élève à 60 euros.

**La signature de cette convention est soumise au vote :**

Présents : 17      Pour : 17      Contre : 0      Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 34 (2012/2013)**

➤ Convention portant sur le fonctionnement du groupement comptable

Madame Breton informe les membres du CA que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, la nouvelle agence comptable du collège est le lycée Christophe Colomb de Sucy-en-Brie.

La participation du collège aux différents frais de fonctionnement s'élève à 20 centimes par élève.

**La signature de cette convention est soumise au vote :**

Présents : 17      Pour : 17      Contre : 0      Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 35 (2012/2013)**

➤ Convention avec l'association Calysto

Cette convention porte sur l'intervention de l'association dans le cadre du CESC sur le thème des risques et dangers d'Internet à destination des élèves de 6<sup>ème</sup> et de l'ensemble des parents d'élèves. Le coût est de 344 euros pour la journée qui aura lieu en janvier 2014.

**La signature de cette convention est soumise au vote :**

Présents : 17      Pour : 17      Contre : 0      Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 36 (2012/2013)**

➤ Convention tripartite entre l'association sportive, le collège et le centre équestre des Bagaudes

Cette convention porte sur la mise à disposition du centre équestre et d'une monitrice pour l'accompagnement éducatif équitation qui se déroule tous les lundis de 16h30 à 17h30, encadré par Monsieur Défossez.

**La signature de cette convention est soumise au vote :**

Présents : 17      Pour : 17      Contre : 0      Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 37 (2012/2013)**

## **5. TARIFS DE DEMI-PENSION :**

➤ Pour les élèves

Monsieur le principal rappelle que les tarifs de demi-pension sont libres dans les collèges du Val-de-Marne.

Pour l'année prochaine, Madame Breton a comptabilisé 138 repas (contre 141 cette année).

Monsieur Léger souhaite que le montant du repas n'augmente pas, compte tenu du contexte économique général et du contexte financier du collège ; la somme finale due par les familles sera donc en baisse (trois repas en moins).

**Le montant annuel proposé 2014 sera donc de 463,68 € pour un coût de 3,36 euros par repas (rappel du tarif 2013 : 473,76€ pour 141 repas pour un coût par repas de 3,36€) réparti ainsi :**

Du janvier à mars 2014 : 3,36 X 41 repas = 137, 76€

D'Avril à Juin 2014 : 3,36 X 44 repas = 147,84 €

De Septembre à Décembre 2014 : 3,36 X 53 repas = 178, 08 €

**Cette proposition est soumise au vote :**

Présents : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 38 (2012/2013)**

➤ Pour les commensaux

Pour l'année 2014, Monsieur le Principal propose les quatre tarifs des tickets repas commensaux comme suit :

Personnels indice > 445 ..... **4,50 €** ASSED ..... **2,30 €**

Personnels indice < 445 ..... **3,50 €**

Agents et personnels administratifs de catégorie C ..... **2,25 €**

L'augmentation de 0,03 centime du tarif agent correspond au minimum préconisé par le centre des impôts afin de ne pas constituer un avantage en nature.

**Cette proposition est soumise au vote :**

Présents : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 39 (2012/2013)**

Monsieur Léger ajoute qu'à terme, un tarif pour les extérieurs s'élèvera à 5 euros.

## **6. TAUX DE PRELEVEMENT DE CHARGES 2014 :**

Monsieur le principal propose l'augmentation du taux de prélèvement des charges sur les produits scolaires ainsi que sur l'hébergement des commensaux soit 18 % pour l'année 2014 (rappel 2011 : 14% - 2012 : 15% - 2013 : 16%). Il rappelle que le taux de charge préconisé par le Conseil Général et auquel il faudra arriver à terme est de 20%.

Le montant de ce prélèvement correspond aux charges occasionnées par le service de demi-pension (électricité, eau, produits d'entretien, ...).

Le prix payé par les familles pour un repas est conservé à 3,36€.

Monsieur Gravelle s'interroge sur cette augmentation du prélèvement sans hausse du prix du repas. Est-ce faisable de tenir sans cette hausse du repas ?

Monsieur Léger rappelle qu'à ce jour le fonds de roulement est suffisamment élevé pour permettre cette augmentation de charge sans hausse du coût du repas.

Pour Monsieur Gravelle, le risque est de devoir augmenter d'un seul coût et de façon importante le prix des repas à l'avenir.

Monsieur Léger répond que les services de gestion resteront vigilants pour éviter cette situation et que cette absence d'augmentation n'est pour l'instant envisageable que pour cette année.

**Cette proposition est soumise au vote :**

Présents : 17 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 3

**La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 40 (2012/2013)**

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'a été communiquée.

Monsieur le principal informe le conseil d'administration de la mise en place de l'expérimentation « dernier choix aux familles » dans le cadre de l'orientation post-3<sup>ème</sup>. Les collèges retenus sont ceux du secteur du lycée Guillaume Budé de Limeil-Brévannes.

Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, engendré par des orientations subies.

A l'issue des conseils de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre, en cas de désaccord d'orientation entre la famille et le chef d'établissement, il n'y aura plus de recours à la commission d'appel. Le choix sera entièrement laissé à la famille. Le chef d'établissement n'intervient qu'en tant qu'expert, de conseiller.

Les équipes du collège de Santeny seront accompagnées par les IEN-IO dans le cadre de cette expérimentation.

*(Départ de Monsieur Gravelle)*

L'ordre du jour étant épuisé le conseil d'administration est clos à 19h00.

Le secrétaire de séance

Le président de séance

C. BOIDOT

S.LEGER